

Ecole de violon et d'alto :—M. Carlo Verardi.
 Ecole de violoncelle :—M. Francesco Serato.
 Ecole de contrebasse :—M. Eustacchio Pinetti.
 Ecole de flûte :—M. Filippo Savini.
 Hautbois et cor anglais :—M. Raffaele Parma.
 Clarinette :—M. Franc G. Biancani.
 Basson :—M. Nazzareno Gatti.
 Cor, trompette et trombone :—M. Enrico Cristani.
 Bibliothécaire et professeur d'histoire :—M. le Chevalier Gaetano Gaspari.

L'absence du consul belge à Bologne m'a mis dans l'impossibilité, M. le Ministre, de solliciter une présentation officielle à MM. les Membres du corps enseignant. Je ne doute pas, du reste, que j'y n'eusse reçu un accueil bienveillant. Mais la certitude où j'étais que je devais visiter bientôt des établissements plus importants et dont l'influence est déterminante sur le mouvement musical actuel en Italie, m'a décidé à ne pas recourir à l'obligeance de la commission directrice. L'un des professeurs de Bologne est un musicien européen. C'est M. le chevalier Gaetano Gaspari. Je n'ai pas l'honneur de le connaître personnellement, mais je possède ses compositions et ses publications scientifiques, et j'aurai l'occasion, dans le courant de ce rapport, de revenir sur cet artiste éminent.

III.

Bologne possède aussi une *Académie philharmonique*, véritable société savante, dont l'histoire mériterait de faire l'objet d'un travail spécial. Elle date de 1666, selon d'autres de 1668, et a pour principal fondateur un noble bolognais, Vincenzo Maria Carati.

Elle jouit aujourd'hui encore, des prérogatives de la personnalité civile.

Les académiciens sont divisés en deux classes : les *Numerari* et les *Onorari*. A cette dernière sont associés les savants et les compositeurs illustres de l'étranger. L'artiste qui désire obtenir le grade de *Maestro compositore numerario* doit fournir une fugue à cinq parties réelles, écrites sur un thème désigné par le sort, un motet religieux composé sur une base de plain chant développée en quatre parties d'imitation et, enfin, une composition dans le style fleuri avec accompagnement d'orchestre. Les conditions sont moins difficiles à remplir pour celui qui aspire à devenir *Maestro compositore onorario*. Il suffit de présenter une fugue à cinq parties réelles et de communiquer deux partitions l'une purement symphonique, et l'autre pour voix avec accompagnement d'orchestre. Il faut, en plus, une déclaration d'un maître connu de l'Académie, certifiant que les œuvres sont bien réellement composées par l'aspirant au grade d'académicien honoraire.

L'Académie, en sa qualité de personne civile, a à sa tête : un Représentant du Fondateur, un Président, un Vice-Président, un Directeur ecclésiastique, deux Conservateurs, trois Conseillers pour les affaires d'art, deux pour les affaires d'administration, trois Avocats consultants, un Secrétaire, un Sous-Secrétaire, un Caissier, un Archiviste, un Econome, un Contrôleur, un Notaire, un Procureur, un Médecin et un Chirurgien !

On le voit, cette Académie constitue une véritable famille de musiciens, groupés par les liens de la plus intime confraternité.

Indépendamment des séances littéraires et musicologiques qu'elle tient, elle organise des exercices publics pour l'interprétation des œuvres composées par les académiciens ou pour eux.

En exécution du testament de son Fondateur, la fête de Saint Antoine de Padoue doit être solennisée par une messe et des vêpres en musique. Les membres ont entre eux une association pieuse pour les services religieux en cas de

mort. Ils ont aussi une caisse de prévoyance en faveur de ceux qui pourraient se trouver dans la nécessité d'y recourir.

L'*Académie philharmonique* de Bologne jouit d'une réputation européenne. Elle a rendu d'incontestables services à notre art. Les plus grands artistes comme les plus savants musicologues se sont toujours trouvés honorés d'en faire partie. Elle a eu ses vicissitudes et ses tiraillements. Ses polémiques avec le *Liceo comunale* sont connues en Italie, mais des querelles de ce genre sont inévitables dans une ville où la rivalité n'existe qu'entre deux établissements. Du reste, en supprimant les points d'aigreur personnelle qui s'y sont souvent trouvés mêlés, on peut dire de cette lutte que du choc des intelligences est souvent née la lumière.

Voici, Monsieur le Ministre, les noms des dignitaires actuels de l'Académie :

Représentant du Fondateur :—Le comte commandeur Gaetano Zucchini.

Président :—le maestro dottor Filippo Brunetti.

Vice-Président :—le maestro Filippo Vanduzzi.

Directeur ecclésiastique :—le docteur don Vincenzo Natali.

Conservateurs :—MM. les professeurs Liverani et Parisini.

Consulteurs :—MM. Sassoli, avocat Stagni, avocat Mazzoni.

Conseillers d'art :—le maestro professeur chevalier Gaetano Gaspari, le maestro Roncagli, le maestro professeur Busi.

Conseillers d'administration :—le professeur Verardi, et le professeur Parma.

Secrétaire :—l'avocat C. Mazzoni.

Sous-Secrétaire :—le professeur Trombetti.

Dépositaires :—MM. Ferri frères.

Archiviste :—le docteur Fratti.

Econome :—M. Lorenzo Richetti.

Caissier :—M. E. Monti.

Notaire :—le docteur Stagni.

Procureur :—l'avocat Ambrosini.

Médecin :—le docteur Benetti.

Chirurgien :—le professeur Pedrazi.

Revisori :—les professeurs Cristani et Biancani.

Examineurs pour les récipiendaires du grade de *maestro-compositore* :—les professeurs Fabri et Parisini, maestri.

Censori pour les chanteurs :—MM. Gamberini et Forlotti, maestri.

Censori pour le piano, l'orgue et tous les instruments *da tocca* :—MM. Golinelli et Corticelli, maestri, plus une vacature.

Censori pour les instruments à cordes :—les professeurs Verardi et Parisini.

Censori pour les instruments à vent :—les professeurs Liverani et Cristani.

Procureur del suffragio :—le docteur Natali.

Deputati del suffragio :—MM. Capanna et Monti.

Visiteurs des malades :—MM. Monti et Matteuzzi.

Deputati dei sussidi :—Vacature.

Je joins à mon rapport, Monsieur le Ministre, aux Annexes Nos. 2 et 3, le règlement du Conservatoire de Bologne et les Statuts de l'Académie philharmonique.

IV.

La Basilique de San Petronio à Bologne possède une maîtrise de chapelle remarquable, dont le directeur est M.